

Le Temps

I. Le Temps. 1912-08-13.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.

AU JOUR LE JOUR

Les fêtes de la « Vocation » de Jeanne d'Arc »

Discours de M. Maurice Barrès

Un groupe de comédiens amateurs donnait hier à Domrémy, sur la colline où s'éleva la basilique de Jeanne d'Arc, la cinquième et dernière représentation de la *Vocation de Jeanne d'Arc*, écrite en cinq actes de M. Jules Baudot.

Les cloches de l'église tintaient tandis que Jeanne d'Arc entendait les voix miraculeuses dans ce merveilleux décor d'un loyer vaillant. Admirable paysage des plaines et des vallées, avec ses basses-voies et cette émouvante réminiscence d'histoire qui, dans sa simplicité, est si puissamment parlante. Et Jeanne d'Arc, avec sa beauté si simple et si impressionnante, telle que nous la voyons dans les œuvres de M. Jules Baudot.

Mesdames, messieurs, Mes chers compatriotes, Je suis assuré d'être votre porte-parole en remerciant l'auteur, M. Jules Baudot, ses interprètes enthousiasmés, et tous ceux qui ont aidé à la réussite de cette œuvre.

Mais nous éprouvons ici quelque chose de plus que le plaisir d'applaudir une belle pièce, nous ressentons cette sorte de confiance, nous voyons même, de cette vieillesse à la virginité de Domrémy, la sainte de la patrie. Il n'y a pas dans tout l'univers de nom qui rende un plus beau son que le nom de cette jeune fille qui s'est formée, il y a cinq siècles, sur ce sol même où nous vivons et devant cet horizon que nous contemplons. Que l'Église soit remerciée d'avoir mis Jeanne d'Arc sur les autels! Nous espérons bien que dans quelques semaines, dès la rentrée de novembre, le film de M. Baudot sera montré sur l'écran de Domrémy. Je fais partie de la commission nommée à cet effet par la Chambre, et le projet de cette fête est soutenu par des hommes de toutes les nuances politiques. Pourtant, il y a des hommes qui ont dit que c'était une œuvre de propagande.

« Mais nous espérons bien que dans quelques semaines, dès la rentrée de novembre, le film de M. Baudot sera montré sur l'écran de Domrémy. Je fais partie de la commission nommée à cet effet par la Chambre, et le projet de cette fête est soutenu par des hommes de toutes les nuances politiques. Pourtant, il y a des hommes qui ont dit que c'était une œuvre de propagande. »

« Mais nous espérons bien que dans quelques semaines, dès la rentrée de novembre, le film de M. Baudot sera montré sur l'écran de Domrémy. Je fais partie de la commission nommée à cet effet par la Chambre, et le projet de cette fête est soutenu par des hommes de toutes les nuances politiques. Pourtant, il y a des hommes qui ont dit que c'était une œuvre de propagande. »

« Mais nous espérons bien que dans quelques semaines, dès la rentrée de novembre, le film de M. Baudot sera montré sur l'écran de Domrémy. Je fais partie de la commission nommée à cet effet par la Chambre, et le projet de cette fête est soutenu par des hommes de toutes les nuances politiques. Pourtant, il y a des hommes qui ont dit que c'était une œuvre de propagande. »

« Mais nous espérons bien que dans quelques semaines, dès la rentrée de novembre, le film de M. Baudot sera montré sur l'écran de Domrémy. Je fais partie de la commission nommée à cet effet par la Chambre, et le projet de cette fête est soutenu par des hommes de toutes les nuances politiques. Pourtant, il y a des hommes qui ont dit que c'était une œuvre de propagande. »

« Mais nous espérons bien que dans quelques semaines, dès la rentrée de novembre, le film de M. Baudot sera montré sur l'écran de Domrémy. Je fais partie de la commission nommée à cet effet par la Chambre, et le projet de cette fête est soutenu par des hommes de toutes les nuances politiques. Pourtant, il y a des hommes qui ont dit que c'était une œuvre de propagande. »

« Mais nous espérons bien que dans quelques semaines, dès la rentrée de novembre, le film de M. Baudot sera montré sur l'écran de Domrémy. Je fais partie de la commission nommée à cet effet par la Chambre, et le projet de cette fête est soutenu par des hommes de toutes les nuances politiques. Pourtant, il y a des hommes qui ont dit que c'était une œuvre de propagande. »

« Mais nous espérons bien que dans quelques semaines, dès la rentrée de novembre, le film de M. Baudot sera montré sur l'écran de Domrémy. Je fais partie de la commission nommée à cet effet par la Chambre, et le projet de cette fête est soutenu par des hommes de toutes les nuances politiques. Pourtant, il y a des hommes qui ont dit que c'était une œuvre de propagande. »

« Mais nous espérons bien que dans quelques semaines, dès la rentrée de novembre, le film de M. Baudot sera montré sur l'écran de Domrémy. Je fais partie de la commission nommée à cet effet par la Chambre, et le projet de cette fête est soutenu par des hommes de toutes les nuances politiques. Pourtant, il y a des hommes qui ont dit que c'était une œuvre de propagande. »

« Mais nous espérons bien que dans quelques semaines, dès la rentrée de novembre, le film de M. Baudot sera montré sur l'écran de Domrémy. Je fais partie de la commission nommée à cet effet par la Chambre, et le projet de cette fête est soutenu par des hommes de toutes les nuances politiques. Pourtant, il y a des hommes qui ont dit que c'était une œuvre de propagande. »

« Mais nous espérons bien que dans quelques semaines, dès la rentrée de novembre, le film de M. Baudot sera montré sur l'écran de Domrémy. Je fais partie de la commission nommée à cet effet par la Chambre, et le projet de cette fête est soutenu par des hommes de toutes les nuances politiques. Pourtant, il y a des hommes qui ont dit que c'était une œuvre de propagande. »

« Mais nous espérons bien que dans quelques semaines, dès la rentrée de novembre, le film de M. Baudot sera montré sur l'écran de Domrémy. Je fais partie de la commission nommée à cet effet par la Chambre, et le projet de cette fête est soutenu par des hommes de toutes les nuances politiques. Pourtant, il y a des hommes qui ont dit que c'était une œuvre de propagande. »

« Mais nous espérons bien que dans quelques semaines, dès la rentrée de novembre, le film de M. Baudot sera montré sur l'écran de Domrémy. Je fais partie de la commission nommée à cet effet par la Chambre, et le projet de cette fête est soutenu par des hommes de toutes les nuances politiques. Pourtant, il y a des hommes qui ont dit que c'était une œuvre de propagande. »

« Mais nous espérons bien que dans quelques semaines, dès la rentrée de novembre, le film de M. Baudot sera montré sur l'écran de Domrémy. Je fais partie de la commission nommée à cet effet par la Chambre, et le projet de cette fête est soutenu par des hommes de toutes les nuances politiques. Pourtant, il y a des hommes qui ont dit que c'était une œuvre de propagande. »

« Mais nous espérons bien que dans quelques semaines, dès la rentrée de novembre, le film de M. Baudot sera montré sur l'écran de Domrémy. Je fais partie de la commission nommée à cet effet par la Chambre, et le projet de cette fête est soutenu par des hommes de toutes les nuances politiques. Pourtant, il y a des hommes qui ont dit que c'était une œuvre de propagande. »

« Mais nous espérons bien que dans quelques semaines, dès la rentrée de novembre, le film de M. Baudot sera montré sur l'écran de Domrémy. Je fais partie de la commission nommée à cet effet par la Chambre, et le projet de cette fête est soutenu par des hommes de toutes les nuances politiques. Pourtant, il y a des hommes qui ont dit que c'était une œuvre de propagande. »

« Mais nous espérons bien que dans quelques semaines, dès la rentrée de novembre, le film de M. Baudot sera montré sur l'écran de Domrémy. Je fais partie de la commission nommée à cet effet par la Chambre, et le projet de cette fête est soutenu par des hommes de toutes les nuances politiques. Pourtant, il y a des hommes qui ont dit que c'était une œuvre de propagande. »

« Mais nous espérons bien que dans quelques semaines, dès la rentrée de novembre, le film de M. Baudot sera montré sur l'écran de Domrémy. Je fais partie de la commission nommée à cet effet par la Chambre, et le projet de cette fête est soutenu par des hommes de toutes les nuances politiques. Pourtant, il y a des hommes qui ont dit que c'était une œuvre de propagande. »

« Mais nous espérons bien que dans quelques semaines, dès la rentrée de novembre, le film de M. Baudot sera montré sur l'écran de Domrémy. Je fais partie de la commission nommée à cet effet par la Chambre, et le projet de cette fête est soutenu par des hommes de toutes les nuances politiques. Pourtant, il y a des hommes qui ont dit que c'était une œuvre de propagande. »

« Mais nous espérons bien que dans quelques semaines, dès la rentrée de novembre, le film de M. Baudot sera montré sur l'écran de Domrémy. Je fais partie de la commission nommée à cet effet par la Chambre, et le projet de cette fête est soutenu par des hommes de toutes les nuances politiques. Pourtant, il y a des hommes qui ont dit que c'était une œuvre de propagande. »

« Mais nous espérons bien que dans quelques semaines, dès la rentrée de novembre, le film de M. Baudot sera montré sur l'écran de Domrémy. Je fais partie de la commission nommée à cet effet par la Chambre, et le projet de cette fête est soutenu par des hommes de toutes les nuances politiques. Pourtant, il y a des hommes qui ont dit que c'était une œuvre de propagande. »

« Mais nous espérons bien que dans quelques semaines, dès la rentrée de novembre, le film de M. Baudot sera montré sur l'écran de Domrémy. Je fais partie de la commission nommée à cet effet par la Chambre, et le projet de cette fête est soutenu par des hommes de toutes les nuances politiques. Pourtant, il y a des hommes qui ont dit que c'était une œuvre de propagande. »

« Mais nous espérons bien que dans quelques semaines, dès la rentrée de novembre, le film de M. Baudot sera montré sur l'écran de Domrémy. Je fais partie de la commission nommée à cet effet par la Chambre, et le projet de cette fête est soutenu par des hommes de toutes les nuances politiques. Pourtant, il y a des hommes qui ont dit que c'était une œuvre de propagande. »

« Mais nous espérons bien que dans quelques semaines, dès la rentrée de novembre, le film de M. Baudot sera montré sur l'écran de Domrémy. Je fais partie de la commission nommée à cet effet par la Chambre, et le projet de cette fête est soutenu par des hommes de toutes les nuances politiques. Pourtant, il y a des hommes qui ont dit que c'était une œuvre de propagande. »

« Mais nous espérons bien que dans quelques semaines, dès la rentrée de novembre, le film de M. Baudot sera montré sur l'écran de Domrémy. Je fais partie de la commission nommée à cet effet par la Chambre, et le projet de cette fête est soutenu par des hommes de toutes les nuances politiques. Pourtant, il y a des hommes qui ont dit que c'était une œuvre de propagande. »

petites économies dans la terre. Ils feront comme les autres, ils achèteront des valeurs sur Bourse et se vengeront de l'Ogre qui s'appelle l'Etat et qui les a ruinés en lui cédant soigneusement tout ce qu'ils possèdent.

M. Méline estimait que cette situation ne peut durer et que le moment est venu de délivrer la terre de l'impôt qui lui pèse et de la rendre plus utilisable. Il termine en manifestant l'espoir que M. Klotz, ministre des finances, qu'il s'agit grand ami de l'agriculture, saura entreprendre cette révolution fiscale et « mettre un terme à une iniquité qui a trop duré ».

Les appels téléphoniques

Dans l'Annuaire des abonnés au téléphone pour l'année 1912, un certain nombre d'abonnés de la série 500 sont inscrits avec deux numéros. L'un, le nouveau, comprend quatre chiffres précédés du mot *Marcadet*; l'autre, l'ancien, est inscrit à la suite entre parenthèses. Nous avons annoncé, à notre étonnement, dans le numéro du 28 juillet, qu'il fallait s'adresser au bureau de la rue Marcadet, en construction, était destiné à alléger la circonscription Wagram. L'administration avait espéré pouvoir le mettre en service dans le courant de l'été, elle s'est trompée. Il faut attendre plusieurs mois, et il faudra continuer encore pendant quelque temps à appeler les futurs abonnés de « Marcadet » par leur ancien numéro.

Nous avons annoncé que le nouveau mode d'appel des abonnés employé pour les abonnés des autres bureaux. Conformément au vœu du comité consultatif des P. T. T., M. Charles Chautemont a décidé que les changements de numérotation figureraient dans l'Annuaire pour l'année 1913. Pour l'imprimeur n'aura qu'à remplacer le premier chiffre du numéro d'appel par le nom du bureau d'attache correspondant.

Voici les noms qui ont été adoptés par l'administration pour chacun de ces bureaux, ainsi que les séries qui y sont rattachées :

Gutenberg, pour la série 100 ; Central, série 200 ; Louvre, série 300 (ces trois bureaux sont installés dans l'hôtel de la rue Gutenberg qui vient d'être reconstruit) ; Nord, série 400 ; Wagram, série 500 ; Passy, série 600 ; Saxe, série 700 ; Gobelins, série 800 ; Roquette, série 900.

Dans l'Annuaire 1912, le numéro actuel 40.18, par exemple, sera remplacé par « Gutenberg 40.18 » ; 427, par exemple, sera remplacé par « Saxe 27.39 ».

Dans la série 1000, les deux premiers chiffres sont supprimés et remplacés par le nom du bureau « Archives ». Ainsi le 1018.47 sera inscrit comme 1018.47 Archives.

D'ailleurs la communication sera donnée encore alors même que le correspondant sera appelé par son ancien numéro et les abonnés ne seront pas ainsi obligés de sacrifier ou de modifier leurs papiers ou documents portant ce numéro.

Dans les universités

« La faculté des sciences de Paris, M. Perrière, directeur de l'enseignement, est chargé d'un cours de paléontologie ; M. Guichard, professeur à la faculté des sciences de Clermont, est chargé d'un cours de mathématiques générales (chaire de M. Painlevé, député) ; M. Durand, maître de conférences, est chargé d'un cours de géographie.

« La faculté des lettres de Paris, M. Camille Bloch, inspecteur général des archives et bibliothèques, est chargé d'une conférence sur les dépôts d'archives et M. Barraud-Dubouché, maître de conférences à l'université, d'une conférence sur les dépôts d'imprimés ; M. Verrier, d'une conférence de vieux manuscrits, M. Demangeon, professeur à la faculté des lettres de Lille, est chargé d'une conférence de conférences de géographie ; M. Martini, maître de conférences, est chargé d'une conférence de conférences de langues et littérature grecques (cours de M. Mendel).

« La faculté des lettres de Bordeaux, M. Laumonnier, maître de conférences à la faculté des lettres de Poitiers, est délégué dans les fonctions de chargé de cours de littérature française ; M. Saurat, maître de conférences de langues et littérature grecques (cours de M. Mendel).

« La faculté des lettres de Lille, M. Vacher, de cours de géographie. A la faculté des sciences, M. de Saint-Étienne est chargé des fonctions de chef des travaux de chimie appliquée.

« La faculté des lettres de Montpellier, M. Albert Lévy, professeur à la faculté des lettres de Montpellier, est chargé d'une conférence de conférences de langues et littérature grecques ; M. Saint-Blancat, astronome adjoint, d'une conférence pratique d'astronomie. A la faculté des sciences, M. Bouffande, maître de conférences de philosophie sociale, pendant la durée de la délégation de M. Bougé à l'université de Paris ; M. Graillet est nommé maître de conférences d'histoire de l'art.

« La faculté des sciences d'Alger, M. Saurat, chef des travaux de zoologie, est chargé d'une conférence de zoologie ; M. Véraïn est chargé d'un cours complémentaire de physique industrielle. A la faculté des lettres, M. Bouffande, maître de conférences de conférences de dialectes berbères ; M. Ben Cheb, professeur à la médersa d'Alger, de conférences d'arabe pratique (arabe vulgaire) ; M. Cour, professeur à la médersa de Tlemcen, de cours publics de langue arabe écrite à cette faculté.

« L'école supérieure de pharmacie de Montpellier, sont chargés de cours complémentaires ; M. Guicher, agrégé (botanique cryptogamique) ; M. Tanzi, agrégé (chimie organique).

« L'école supérieure de pharmacie de Nancy, sont chargés de cours complémentaires ; M. Sartory, préparateur à l'école supérieure de Paris (pharmacie), et M. Holland, chef des travaux pratiques (histoire naturelle).

à ce que les vacances des écoles communales aient lieu du 14 juillet au 15 septembre.

Enfin le conseil d'arrondissement de Ruffec a émis le vœu qu'une réforme électorale soit votée que si elle réunit l'assentiment des groupes de gauche du Chamberlain et du Sénat et qu'elle soit faite au rattachement de Ruffec est représenté à la Chambre par M. Raynaud, président du comité dit de défense du suffrage universel.

« PYRÉNÉES-ORIENTALES. Le conseil d'arrondissement de Prades, sur la proposition de M. Pierre Paillet, doyen de l'assemblée, adopté hors séance le vœu original suivant relatif à la vaste des préfets des Pyrénées-Orientales :

Le conseil d'arrondissement de Prades, réuni hors séance, se faisant l'interprète des sentiments d'indignation, de surprise et de colère exprimés par les populations des Pyrénées-Orientales devant les changements répétés et injustifiés du personnel préfectoral (six préfets dans deux ans), priés respectivement le gouvernement de choisir désormais comme préfets de notre département que des célibataires, avec obligation de se marier dans le délai de deux mois, afin que ces fonctionnaires aient ainsi des attaches dans les Pyrénées-Orientales, et de ne pas repasser leur bureau sans avoir été reçu par le conseil d'arrondissement. Le conseil d'arrondissement espère que le ministre de l'intérieur voudra bien prendre cette mesure indispensable pour assurer la stabilité des préfets dans notre département et une meilleure administration.

Un discours de M. Méline

M. Méline a présidé hier, comme il le fait chaque année, la fête du comice agricole de Remiremont. Au banquet, qui comprenait deux cent cinquante convues, et où la plupart des notabilités de l'arrondissement assistaient, M. Méline, après les toasts d'usage, a prononcé un discours sur la situation de l'agriculture. Il s'est tout d'abord félicité du relèvement sérieux des profits de l'agriculture depuis quelques années. Comment se fait-il que malgré cette amélioration du sort de l'agriculteur l'industrie agricole perde du terrain au lieu d'en gagner, que les capitaux se sauvent d'elle presque systématiquement et que la désertion des campagnes ne se ralentisse point? C'est ce que l'ancien président du conseil examine en se plaignant de la différence qui existe entre le régime légal de la propriété mobilière et celui de la propriété immobilière.

« La propriété mobilière, dit-il, établit entre elles une inégalité criante qui se fait surtout sentir en matière successorale. Si la succession est mobilière un premier avantage est fait à l'héritier par le fait que sa part de la succession mobilière se fait de la main à la main, sans frais d'aucune sorte. S'il s'agit d'un immeuble et s'il y a des mineurs, commence alors une interminable et ruineuse procédure avec inventaire et souvent expertise, licitation, qui bien souvent absorbe une grande partie de l'actif successoral.

« Si la succession est mobilière un premier avantage est fait à l'héritier par le fait que sa part de la succession mobilière se fait de la main à la main, sans frais d'aucune sorte. S'il s'agit d'un immeuble et s'il y a des mineurs, commence alors une interminable et ruineuse procédure avec inventaire et souvent expertise, licitation, qui bien souvent absorbe une grande partie de l'actif successoral.

« Si la succession est mobilière un premier avantage est fait à l'héritier par le fait que sa part de la succession mobilière se fait de la main à la main, sans frais d'aucune sorte. S'il s'agit d'un immeuble et s'il y a des mineurs, commence alors une interminable et ruineuse procédure avec inventaire et souvent expertise, licitation, qui bien souvent absorbe une grande partie de l'actif successoral.

« Si la succession est mobilière un premier avantage est fait à l'héritier par le fait que sa part de la succession mobilière se fait de la main à la main, sans frais d'aucune sorte. S'il s'agit d'un immeuble et s'il y a des mineurs, commence alors une interminable et ruineuse procédure avec inventaire et souvent expertise, licitation, qui bien souvent absorbe une grande partie de l'actif successoral.

« Si la succession est mobilière un premier avantage est fait à l'héritier par le fait que sa part de la succession mobilière se fait de la main à la main, sans frais d'aucune sorte. S'il s'agit d'un immeuble et s'il y a des mineurs, commence alors une interminable et ruineuse procédure avec inventaire et souvent expertise, licitation, qui bien souvent absorbe une grande partie de l'actif successoral.

« Si la succession est mobilière un premier avantage est fait à l'héritier par le fait que sa part de la succession mobilière se fait de la main à la main, sans frais d'aucune sorte. S'il s'agit d'un immeuble et s'il y a des mineurs, commence alors une interminable et ruineuse procédure avec inventaire et souvent expertise, licitation, qui bien souvent absorbe une grande partie de l'actif successoral.

« Si la succession est mobilière un premier avantage est fait à l'héritier par le fait que sa part de la succession mobilière se fait de la main à la main, sans frais d'aucune sorte. S'il s'agit d'un immeuble et s'il y a des mineurs, commence alors une interminable et ruineuse procédure avec inventaire et souvent expertise, licitation, qui bien souvent absorbe une grande partie de l'actif successoral.

« Si la succession est mobilière un premier avantage est fait à l'héritier par le fait que sa part de la succession mobilière se fait de la main à la main, sans frais d'aucune sorte. S'il s'agit d'un immeuble et s'il y a des mineurs, commence alors une interminable et ruineuse procédure avec inventaire et souvent expertise, licitation, qui bien souvent absorbe une grande partie de l'actif successoral.

« Si la succession est mobilière un premier avantage est fait à l'héritier par le fait que sa part de la succession mobilière se fait de la main à la main, sans frais d'aucune sorte. S'il s'agit d'un immeuble et s'il y a des mineurs, commence alors une interminable et ruineuse procédure avec inventaire et souvent expertise, licitation, qui bien souvent absorbe une grande partie de l'actif successoral.

« Si la succession est mobilière un premier avantage est fait à l'héritier par le fait que sa part de la succession mobilière se fait de la main à la main, sans frais d'aucune sorte. S'il s'agit d'un immeuble et s'il y a des mineurs, commence alors une interminable et ruineuse procédure avec inventaire et souvent expertise, licitation, qui bien souvent absorbe une grande partie de l'actif successoral.

« Si la succession est mobilière un premier avantage est fait à l'héritier par le fait que sa part de la succession mobilière se fait de la main à la main, sans frais d'aucune sorte. S'il s'agit d'un immeuble et s'il y a des mineurs, commence alors une interminable et ruineuse procédure avec inventaire et souvent expertise, licitation, qui bien souvent absorbe une grande partie de l'actif successoral.

« Si la succession est mobilière un premier avantage est fait à l'héritier par le fait que sa part de la succession mobilière se fait de la main à la main, sans frais d'aucune sorte. S'il s'agit d'un immeuble et s'il y a des mineurs, commence alors une interminable et ruineuse procédure avec inventaire et souvent expertise, licitation, qui bien souvent absorbe une grande partie de l'actif successoral.

« Si la succession est mobilière un premier avantage est fait à l'héritier par le fait que sa part de la succession mobilière se fait de la main à la main, sans frais d'aucune sorte. S'il s'agit d'un immeuble et s'il y a des mineurs, commence alors une interminable et ruineuse procédure avec inventaire et souvent expertise, licitation, qui bien souvent absorbe une grande partie de l'actif successoral.

« Si la succession est mobilière un premier avantage est fait à l'héritier par le fait que sa part de la succession mobilière se fait de la main à la main, sans frais d'aucune sorte. S'il s'agit d'un immeuble et s'il y a des mineurs, commence alors une interminable et ruineuse procédure avec inventaire et souvent expertise, licitation, qui bien souvent absorbe une grande partie de l'actif successoral.

« Si la succession est mobilière un premier avantage est fait à l'héritier par le fait que sa part de la succession mobilière se fait de la main à la main, sans frais d'aucune sorte. S'il s'agit d'un immeuble et s'il y a des mineurs, commence alors une interminable et ruineuse procédure avec inventaire et souvent expertise, licitation, qui bien souvent absorbe une grande partie de l'actif successoral.

« Si la succession est mobilière un premier avantage est fait à l'héritier par le fait que sa part de la succession mobilière se fait de la main à la main, sans frais d'aucune sorte. S'il s'agit d'un immeuble et s'il y a des mineurs, commence alors une interminable et ruineuse procédure avec inventaire et souvent expertise, licitation, qui bien souvent absorbe une grande partie de l'actif successoral.

« Si la succession est mobilière un premier avantage est fait à l'héritier par le fait que sa part de la succession mobilière se fait de la main à la main, sans frais d'aucune sorte. S'il s'agit d'un immeuble et s'il y a des mineurs, commence alors une interminable et ruineuse procédure avec inventaire et souvent expertise, licitation, qui bien souvent absorbe une grande partie de l'actif successoral.

« Si la succession est mobilière un premier avantage est fait à l'héritier par le fait que sa part de la succession mobilière se fait de la main à la main, sans frais d'aucune sorte. S'il s'agit d'un immeuble et s'il y a des mineurs, commence alors une interminable et ruineuse procédure avec inventaire et souvent expertise, licitation, qui bien souvent absorbe une grande partie de l'actif successoral.

« Si la succession est mobilière un premier avantage est fait à l'héritier par le fait que sa part de la succession mobilière se fait de la main à la main, sans frais d'aucune sorte. S'il s'agit d'un immeuble et s'il y a des mineurs, commence alors une interminable et ruineuse procédure avec inventaire et souvent expertise, licitation, qui bien souvent absorbe une grande partie de l'actif successoral.

« Si la succession est mobilière un premier avantage est fait à l'héritier par le fait que sa part de la succession mobilière se fait de la main à la main, sans frais d'aucune sorte. S'il s'agit d'un immeuble et s'il y a des mineurs, commence alors une interminable et ruineuse procédure avec inventaire et souvent expertise, licitation, qui bien souvent absorbe une grande partie de l'actif successoral.

« Si la succession est mobilière un premier avantage est fait à l'héritier par le fait que sa part de la succession mobilière se fait de la main à la main, sans frais d'aucune sorte. S'il s'agit d'un immeuble et s'il y a des mineurs, commence alors une interminable et ruineuse procédure avec inventaire et souvent expertise, licitation, qui bien souvent absorbe une grande partie de l'actif successoral.

« Si la succession est mobilière un premier avantage est fait à l'héritier par le fait que sa part de la succession mobilière se fait de la main à la main, sans frais d'aucune sorte. S'il s'agit d'un immeuble et s'il y a des mineurs, commence alors une interminable et ruineuse procédure avec inventaire et souvent expertise, licitation, qui bien souvent absorbe une grande partie de l'actif successoral.

« Si la succession est mobilière un premier avantage est fait à l'héritier par le fait que sa part de la succession mobilière se fait de la main à la main, sans frais d'aucune sorte. S'il s'agit d'un immeuble et s'il y a des mineurs, commence alors une interminable et ruineuse procédure avec inventaire et souvent expertise, licitation, qui bien souvent absorbe une grande partie de l'actif successoral.

« Si la succession est mobilière un premier avantage est fait à l'héritier par le fait que sa part de la succession mobilière se fait de la main à la main, sans frais d'aucune sorte. S'il s'agit d'un immeuble et s'il y a des mineurs, commence alors une interminable et ruineuse procédure avec inventaire et souvent expertise, licitation, qui bien souvent absorbe une grande partie de l'actif successoral.

« Si la succession est mobilière un premier avantage est fait à l'héritier par le fait que sa part de la succession mobilière se fait de la main à la main, sans frais d'aucune sorte. S'il s'agit d'un immeuble et s'il y a des mineurs, commence alors une interminable et ruineuse procédure avec inventaire et souvent expertise, licitation, qui bien souvent absorbe une grande partie de l'actif successoral.

de sa compagnie, les soldats de l'autre compagnie ont épuisé leurs munitions plus le souper faite dans ce récipient, et l'on a procédé à un échange de marmittes.

C'est égal, ce baigneur d'un nouveau genre aurait pu avoir un réveil cuisant dans sa baignoire si le curieux avait remarqué sa présence, était venu mettre le feu dessous.

M. Cochery, président de la commission du budget, a assisté aux manœuvres navales qui ont lieu dans la Manche sur le *Saint-Louis*, où il est l'invité du vice-amiral de Marolles.

MARINE

Aux manœuvres navales

M. Cochery, président de la commission du budget, a assisté aux manœuvres navales qui ont lieu dans la Manche sur le *Saint-Louis*, où il est l'invité du vice-amiral de Marolles.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

Élection sénatoriale

MM. E. Herriot, maire de Lyon, rad. soc., 376 voix
Gourju, sénateur progress., 371
Baratin, socialistes unifiés, 23

MM. Herriot, maire de Lyon, rad. soc., 376 voix
Gourju, sénateur progress., 371
Baratin, socialistes unifiés, 23

Le premier tour de scrutin que nous avons pu lire avait ainsi réparti les voix : MM. Gourju, 369 ; Herriot, 357 ; Baratin, 36.

Entre le premier et le deuxième tour de scrutin, les socialistes unifiés firent un voyage au palais de justice une réunion qui fut longue et mouvementée. Il s'agissait de fixer leur attitude entre les deux candidats. On se rappelle que dans un congrès récent, les socialistes unifiés avaient résolu de se contenter du premier tour et de ne repasser leur suffrage aux autres scrutins qu'en faveur d'un républicain qui, avant le jour de l'élection, se serait déclaré partisan de la représentation proportionnelle avec le système du quotient, et si avant la date de l'élection, deux fonctionnaires lyonnais des postes, révoqués, étaient relégués dans leurs anciens postes à Lyon.

Les délégués unifiés délibérèrent longtemps et se séparèrent sans avoir pris de décision. Au deuxième tour quelques uns d'entre eux votèrent pour M. Herriot, tandis que vingt-trois restaient fidèles à M. Baratin, ce qui amenait un nouveau ballottage et nécessitait un troisième scrutin.

Après la proclamation des résultats, la foule, aux abords du Palais, a manifesté en sens divers. Quelques bouleslaines sans gravité se sont produites. Les amis de M. Herriot lui ont fait une ovation.

NOUVELLES DU JOUR

Rétributions scolaires

M. Guis'hain, ministre de l'instruction publique, vient de prendre un arrêté et d'adresser aux recteurs une circulaire modifiant le paiement des rétributions dues par les familles aux lycées de garçons et de jeunes filles.

Aux termes de cet arrêté, le paiement de ces rétributions, toujours exigible d'avance, s'effectue en trois termes égaux, du jour de la rentrée des classes au 31 décembre, du 1^{er} au 31 mars, du 1^{er} au 31 mai. Les familles qui, au cours de ces trois mois, d'octobre à juin inclus, ont été payées d'un neuvième de la rétribution annuelle. Tout élève entré au lycée, quand bien même il n'y resterait que quelques heures, doit acquitter les rétributions scolaires jusqu'au jour de son départ, soit au moment où il rentre avant le 1^{er} novembre, soit le terme en entier, tout élève nouveau qui entre avant le 10 octobre doit également le terme en entier. L'élève nouveau entrant après le 10 octobre ne doit que le tiers du premier jour de la quinzaine de son entrée.

Dans la circulaire, le ministre fait remarquer que pour éviter toute difficulté avec les familles, il importe que le neuvième des rétributions exigibles soit versé au moment même où le parent des rétributions de l'extérieur et de celles de l'intérieur. Aussi a-t-il décidé que les tarifs de tous les lycées (frais d'entretien simple et surveillé, supplémentaires et de logement, etc.) soient payés en trois termes égaux, du jour de l'entrée au 31 décembre, du 1^{er} au 31 mars, du 1^{er} au 31 mai.

Par décret rendu sur la proposition du ministre de l'intérieur, M. Krug, vice-président de la commission administrative des hospices civils de Nancy, est promu officier de la Légion d'honneur.

La Légion d'honneur

Par décret rendu sur la proposition du ministre de l'intérieur, M. Krug, vice-président de la commission administrative des hospices civils de Nancy, est promu officier de la Légion d'honneur.

Par décret rendu sur la proposition du ministre de l'intérieur, M. Krug, vice-président de la commission administrative des hospices civils de Nancy, est promu officier de la Légion d'honneur.

Les conseils d'arrondissement

CHARENTE. — Le conseil d'arrondissement d'Angoulême a émis un vœu en faveur de la création d'écoles ménagères dans le département de la Charente. Celui de Confolens a adopté un vœu tendant

de l'ampleur nécessaire; qu'en ce *dramma giocoso* qui Mozart a mélangé avec si libre souplesse la comédie et la tragédie, les acteurs chargés des rôles tragiques n'aient pas donné à leurs personnages le caractère de grandeur et de profondeur qui est dans la musique ; que par exemple pour les scènes qui forment la conclusion du drame, pour l'admirable invitation à souper, et pour le souper lui-même, l'acteur qui figure don Juan soit dépourvu de la noblesse et de la largeur de diction et de style qu'exige l'inspiration de Mozart ; ou encore que don Anna, personification magnifique et redoutable de la vengeance et du destin, ait été représentée sans force et sans relief, ce qui prive le drame musical de Mozart de sa signification intime, détruit sa proportion et son équilibre. Cette dernière remarque, exacte au temps de la première représentation, a cessé d'être depuis que Mlle Chénal a repris le rôle de don Anna, qui lui était primitivement attribué. Une grande allure, l'accent dramatique de son chant, l'éclat de sa voix et de sa beauté ont restitué au personnage sa valeur et son sens poétique, l'ont remis à sa place dans l'action et dans la musique. Mais les autres observations contiennent une large part de vérité. Le mélange de caractère et de style que l'on voit dans *Don Juan*, est dans ses principes causes de sa grandeur ; il faut, en effet, que le style et la musique, la vivacité la plus délicate et de la gaieté la plus spirituelle, l'émotion la plus forte et la plus profonde, et non point une solennité d'opéra, mais une grandeur naturelle de style et de sentiment. Et il faut que ces couleurs et ces nuances diverses s'unissent, dans un même personnage et d'un personnage à l'autre, pour que l'interprétation donne une image fidèle de la conception dramatique et musicale de Mozart. Rien n'est plus malaisé que d'atteindre à cette souplesse et à cette variété dans l'unité, qui